

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 22 septembre 1981,
à 10 h 40

TRENTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite) :	
Déclaration de M. Camilión (Argentine)	81
Déclaration de M. Gromyko (Union des Républiques socialistes soviétiques)	84
Déclaration de M. Castañeda (Mexique)	91

Président : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. CAMILIÓN (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Prenant la parole au nom de la République argentine, mes premières paroles seront pour féliciter sincèrement le Président, qui occupe la plus haute charge de l'Assemblée générale. Son élection est non seulement une reconnaissance de ses qualités personnelles remarquables, mais aussi une marque de respect de la communauté des nations à l'égard de son pays. Notre organisation peut être certaine qu'elle a confié ces hautes fonctions à un diplomate expérimenté et conscient des graves responsabilités que comporte sa tâche.
2. Lors de sa récente visite à Buenos Aires, en compagnie du Vice-Président de l'Iraq, nos deux pays ont réaffirmé l'importance de leurs rapports cordiaux, déjà anciens, et fructueux.
3. L'Argentine voudrait également rappeler et réaffirmer qu'elle apprécie hautement la capacité et l'efficacité avec lesquelles le président précédent, M. von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, s'est acquitté de cette tâche particulièrement difficile au cours de la trente-cinquième session ordinaire et de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale.
4. Nous exprimons notre satisfaction de voir le nouvel Etat indépendant de Vanuatu faire son entrée au sein de l'Organisation des Nations Unies, en tant que 155^e Membre, et nous sommes persuadés que son action contribuera à la réalisation des objectifs de notre organisation.
5. En même temps, nous souhaitons exprimer le plaisir du peuple et du Gouvernement argentins à l'égard de l'indépendance de Bélize, proclamée hier, et qui constitue un exemple de la façon dont les problèmes de décolonisation encore en suspens peuvent être résolus, c'est-à-dire dans le sens de l'histoire et de la réalité, avec détermination et sans découragement prématuré dans la négociation.
6. La République argentine renouvelle son désir de resserrer ses liens d'amitié et de coopération avec ces nouveaux Etats.
7. Cette nouvelle session de l'Assemblée générale ouvre, comme toujours, une période d'analyse et de réflexion pour le monde. C'est là, en définitive, l'une des principales raisons de siéger. Lorsqu'une décennie voit le jour sous le signe de la tension et du conflit, il convient, avant

tout, d'arrêter un équilibre de l'essentiel, que nous ont légué les 36 années écoulées, depuis que l'espoir est né après des ravages sans précédent.

8. Aujourd'hui, comme aux premières heures, une seule idée demeure, elle se définit clairement et n'admet pas de nuances. Cette idée est celle de la paix. Il n'y a pas d'autre alternative que la paix. Cette organisation est née sous son signe et s'en inspire. La technologie de destruction qui, depuis lors, a été développée a exclu la guerre globale comme instrument concevable dans un programme politique quelconque. Les instruments essentiellement immoraux de destruction que l'humanité a créés ont rendu le choix impossible car ils n'ont pu, jusqu'à présent, assurer ni l'éthique ni la justice. Malheureusement, cette absence de solution de remplacement pour la paix n'a pas amélioré les conditions mondiales de sécurité et n'a pas permis de progresser sur des chemins qui, il y a peu d'années, semblaient prometteurs. La société internationale jadis multipolaire dans les domaines politique et économique, continue d'être soutenue par un arc bipolaire dans le domaine du pouvoir militaire ultime. Des tensions croissantes découlent aujourd'hui de cet état de choses.

9. Les déceptions engendrées par les dernières négociations relatives au désarmement, au sein des Nations Unies, et par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que la virtuelle paralysie des négociations sur la limitation des armes stratégiques ont fait parallèle à l'apparition de nouveaux conflits qui viennent s'ajouter à ceux qui, depuis des années, retiennent l'attention de l'Organisation mondiale.

10. L'idée du désarmement a été remplacée, dans la pratique, d'abord par la thèse de la réduction de la course aux armements, puis par celle de la parité du pouvoir militaire. Cela a dissipé de nombreuses illusions. Certes, nous savons tous qu'un cercle vicieux a vu le jour. La parité véritable n'existe pas en cette époque d'accumulation technologique. Tout effort pour combler une brèche, réelle ou imaginaire, ouvre inévitablement une autre brèche imaginaire ou réelle.

11. Ce processus détient une logique immanente. L'accumulation des armements répond à un sentiment d'insécurité. Ce sentiment subsiste chez tous les protagonistes, en dépit des progrès indiscutables réalisés au cours de la période qu'on a appelée « de détente ». Avec du recul, il apparaît à l'évidence que ces progrès étaient loin d'être suffisants et qu'il est indispensable, aujourd'hui, de consentir de nouveaux efforts dans des conditions encore plus détériorées. Il ne fait aucun doute que le fossé de méfiance qui sépare les principaux protagonistes s'est encore creusé et, à l'heure actuelle, rien ne revêt une plus haute priorité que la nécessité de recréer des conditions de dialogue.

12. Cette crise indéniable que traverse le système mondial de sécurité est stimulée par une autre crise, que l'on ne saurait dissimuler, et qui porte atteinte aux systèmes d'idées qui le soutenaient. Par exemple, on décèle aujourd'hui le cas d'idéologies qui croyaient avoir capté le sens de l'histoire et qui se considéraient à même de construire un modèle définitif de société exempt de contradictions. Pour tout observateur, il est clair que les dangers les plus pressants qui menacent la paix sont précisément le résultat

de l'existence objective de contradictions, prétendument dépassées par le modèle.

13. L'insécurité et la crise idéologique prennent leurs racines dans l'apparition et la diffusion universelle du phénomène terroriste. Il est manifeste que ce véritable fléau prend des dimensions nouvelles et une essence nouvelle. Le terrorisme contemporain représente l'une des atteintes les plus dangereuses à la condition humaine. C'est avant tout une atteinte à la raison, comme l'histoire en a connues de nombreuses, et elle est dépourvue de toute motivation éthique. L'ère du terrorisme est l'ère du fer, du sang et des larmes. Le terrorisme actuel est un phénomène de pouvoir pur, professionnalisé, organisé à l'échelle mondiale et disposant de mécanismes de plus en plus perfectionnés; il menace ceux-là mêmes qui cèdent à la tentation de l'appuyer directement ou indirectement.

14. Nous, Argentins, nous pouvons enregistrer, dans ce contexte dramatique, l'attentat contre Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, dont les efforts visent à promouvoir l'entente entre les peuples et, dans notre cas, l'auguste exemple de sa médiation dans le différend de frontières qui oppose l'Argentine à la République du Chili.

15. Dans ce tableau général, qui comporte tant d'ombres, il convient d'accorder une importance particulière aux problèmes depuis longtemps inscrits à l'ordre du jour de nos réunions, ainsi qu'aux questions récentes. Le dénominateur commun en est la donnée d'insécurité nationale, régionale ou mondiale.

16. Un seul trait suffit pour caractériser chacun des cas les plus graves. Le retard apporté à la solution du problème palestinien. Le refus persistant de la part de la majorité des pays arabes de reconnaître l'Etat d'Israël. Le risque inacceptable d'annexion des territoires occupés depuis la guerre de 1967. Le bombardement de la centrale nucléaire iraquienne. Les attaques contre le Liban. Les attentats perpétrés contre la synagogue de Vienne. Voilà qui met à rude épreuve la conscience et la responsabilité de tous les pays ici présents. Il en va de même de l'intervention illégale qui se prolonge en Afghanistan où l'une des superpuissances étend son concept de sécurité nationale au prix de la sécurité d'un voisin qu'aucun effort d'imagination ne permet de qualifier de dangereux. Il convient d'en dire tout autant de l'intervention du Viet Nam au Kampuchea, qui se fait l'écho du même phénomène de menace à la sécurité régionale. Dans ce monde où le colonialisme est en voie de disparition, son maintien, dans le cas flagrant de la Namibie, et le retard inadmissible apporté au processus d'indépendance mettent en relief la façon dont une situation de ce type menace directement la paix et la sécurité non seulement de la région mais du monde entier.

17. Ces quatre cas, qui sont autant de situations limites sur la scène internationale, ont tous un dénominateur commun : la violation des principes fondamentaux de l'ordre mondial et de la Charte de notre organisation. On y trouve partout l'autodétermination des peuples, la violation du principe de non-ingérence, l'atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté. Les invocations à la sécurité auxquelles se livrent les intéressés recouvrent des comportements qui violent manifestement la sécurité d'autres Etats et menacent en conséquence la sécurité de tous. Il paraît à son tour manifeste et rationnel que la sécurité que l'on dit vouloir préserver serait mieux garantie par la fixation précise de ses propres limites.

18. Dans la mesure où ces problèmes relèvent particulièrement de la compétence des Nations Unies, il conviendrait peut-être de formuler quelques réflexions relatives à la méthode adoptée à ce sujet par l'Organisation mondiale. Tout d'abord, il est nécessaire d'adopter des optiques politiques réalistes, comprenant des voies et des

moyens débouchant sur des solutions concrètes. Ces solutions doivent envisager tant les objectifs que l'on vise dans chaque cas que les buts et principes de la Charte afin d'obtenir, dans la mesure du possible, le consensus des Membres de l'Organisation. Lorsqu'il s'agit de défendre un principe ou une noble cause, il est beaucoup plus efficace d'obtenir le plus petit dénominateur commun acceptable pour tous que de présenter des prises de position extrêmes qui obligent à adopter des réserves suffisantes afin de les neutraliser dans la pratique. Deuxièmement, il faut souligner la nécessité d'accorder une plus grande importance aux négociations et au dialogue entre pays intéressés directement à des problèmes particuliers, avec la participation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans chaque cas, sous réserve de l'action concertée dont les résolutions s'adressant à tous les Etats Membres font état.

19. Vues sous l'angle de l'Amérique latine, ces considérations semblent être opportunes. Il est évident que ce continent, et tout spécialement l'Amérique centrale, est entré dans une période extrêmement critique. Les violations possibles ou les violations effectives des principes fondamentaux, suscitées par les graves conflits survenus dans d'autres régions, sont devenues aujourd'hui une préoccupation réelle pour les peuples de l'Amérique centrale, comme le démontre clairement le cas d'El Salvador.

20. La dangereuse possibilité d'une escalade des conflits en Amérique latine paraît ne pas être bien comprise dans d'autres régions, surtout dans certains pays développés qui semblent considérer ces conflits comme relevant d'un problème inhérent aux sphères d'influence soumises aux courants politiques, comme il en existe en Europe.

21. Cette erreur d'optique, commise en particulier par les pays industrialisés européens, était liée, et est encore liée, quoique en sens inverse, au thème des droits de l'homme. Au nom de ces droits, on a pratiqué et on continue de pratiquer une ingérence illicite — et, en ce qui concerne certains secteurs, passablement superficielle — dans des situations internes créées en vue du maintien de la sécurité qui n'affectent en rien la paix et la sécurité internationales. Cette ingérence viole incontestablement l'esprit et la lettre de la Charte. Elle constitue dans les faits un appui très important et décisif aux activités terroristes subversives sous-jacentes qui, elles, oui, peuvent créer des situations réelles de menace à la paix et à la sécurité internationales.

22. Il est évident que cette paix et cette sécurité doivent refléter la totalité des conditions qui soutiennent le système des relations internationales. Notre organisation est née à une époque où l'on parlait à peine de développement et de sous-développement économique. Cependant, déjà en 1945, des pays hautement industrialisés et d'autres pays qui n'avaient pas encore fait leurs premiers pas sur le chemin de la modernisation se sont réunis à San Francisco. La lutte de grande envergure visant à démanteler le colonialisme, dont de nombreuses batailles ont eu lieu dans cette enceinte, a eu pour effet de multiplier le nombre des pays en développement. Le poids politique de ces pays a augmenté, mais cela n'a pas fait diminuer l'écart qui les sépare des grands centres de la finance, de l'industrie et de la technologie.

23. La crise de 1973, catalysée par les nouveaux prix du pétrole, n'a pas changé l'essence du problème, mais elle a introduit des éléments d'importance décisive risquant d'aggraver cette situation. Afin d'écarter ces éléments, et sur l'initiative du Groupe des 77, on a institué un dialogue plus intense fondé sur le fait que l'interdépendance unit définitivement le sort des pays développés et des pays en développement dans la recherche d'un accord global permettant de jeter les bases nécessaires d'une croissance soutenue et équilibrée de l'économie mondiale. Le scepticisme

suscité par l'expérience acquise jusqu'ici ne diminue en rien la valeur de cet effort et de cette optique.

24. Il est plus urgent que jamais d'inverser les tendances qui s'inscrivent de plus en plus profondément dans un cadre de plus en plus restreint, mais il faut le faire à partir d'une analyse réaliste de la situation.

25. La hausse des prix du pétrole a engendré une régionalisation des bénéficiaires et une universalisation des préjudices, conséquences de cette redistribution monumentale du revenu mondial, sans que soient établies entre-temps des structures adéquates afin de corriger les déséquilibres survenus à cette occasion. Au cours de tout ce processus, les pays en développement détenteurs de pétrole ou non ont donné la preuve de leur solidarité et de leur unité, même si la majorité d'entre eux figuraient parmi ceux qui étaient les principaux touchés par la crise.

26. Cette nouvelle situation — qui a d'abord suscité certaines hésitations sur le point de savoir s'il fallait combattre en priorité le chômage ou l'inflation — a amené de manière uniforme les pays industrialisés à insister davantage sur la lutte contre l'inflation et à mettre en œuvre des mesures visant à favoriser les tendances à la régression de leurs économies.

27. Mais, étant donné que le recyclage des excédents financiers a été canalisé, en définitive, vers les Etats industrialisés, par l'intermédiaire des banques privées, ces Etats ont bénéficié d'une série de mécanismes qui leur ont permis de surmonter leurs principaux problèmes fondamentaux. Ils ont mis en application des politiques protectionnistes qui, au fur et à mesure, se sont perfectionnées; ils ont répercuté l'augmentation du coût des devises et du pétrole sur leurs produits et leurs services, et ils se sont lancés, de façon agressive, sur le marché international, avec de nouvelles exportations subventionnées qui concurrencent déloyalement les exportations traditionnelles des pays en développement.

28. Manifestement, ce sont les pays en développement non producteurs de pétrole qui ont été le plus affectés par les prix élevés pratiqués sur le marché mondial, ce qui a entraîné des déficits dans leur balance des paiements. Ils doivent dépenser davantage maintenant pour acquérir l'énergie, les biens d'équipement, les investissements industriels, les produits finis et, tout particulièrement, les devises.

29. Sans porte de sortie, les comptes courants de la balance des paiements des trois quarts des pays de la communauté internationale sont devenus incontestablement déficitaires. Face à cette évolution, les membres de la communauté internationale sont allés au-devant de ces tendances négatives, en établissant des mesures visant à les corriger ou à y pallier, sans que de telles mesures entraînent le déploiement d'efforts concertés effectifs pour résoudre les problèmes individuellement. Il peut être prouvé que le monde en développement continue d'être uni et solidaire, en dépit du fait que certaines de ces mesures tendaient également à le diviser.

30. Le phénomène le plus important intervenu postérieurement à 1973 est sans aucun doute le recyclage des excédents financiers des pays exportateurs de pétrole vers les économies des pays industrialisés. C'est là un fait qui ne pourra être corrigé qu'au moyen de décisions prises dans un cadre de grande envergure. A défaut, d'ici quelques années, les tendances actuelles mettront la communauté internationale face à des situations totalement inacceptables. Les pays exportateurs de pétrole et les pays industrialisés ont aujourd'hui une responsabilité incontestable en matière de redistribution globale des ressources et de la croissance. Si, il y a 20 ans, il était évident qu'une demande mondiale solvable était nécessaire, on ne peut accepter de voir s'instaurer aujourd'hui, en gardant les

bras croisés, la généralisation de l'insolvabilité à l'échelle mondiale.

31. Tandis que le dialogue international a lieu à New York, à Caraballeda, à Ottawa, à Nairobi, à Paris et à Cancún, sans que l'on s'approche d'une optique globale visant à l'application de politiques de fond, nos consciences se trouvent aux prises avec une réalité que Sa Sainteté Jean-Paul II a éloquemment décrite dans son encyclique récente *Laborem Exercens*, qui est un document contenant implicitement un programme d'action à l'intention des pays réunis ici.

32. On pourra consacrer tout le temps nécessaire à l'analyse de la situation, mais le diagnostic sera toujours le même : il n'y a pas de solution qui ne passe par la réactivation de l'économie mondiale, ce qui exige un accroissement massif de la coopération avec les pays en développement. Cela revient à dire qu'il n'y a pas de prospérité future pour les grandes économies industrialisées d'aujourd'hui sans que l'on étende le processus d'industrialisation à tous les pays du monde.

33. L'Argentine est le seul pays en développement à la fois autosuffisant dans le domaine de l'énergie et grand exportateur de produits alimentaires. Elle peut donc être spécialement autorisée à porter un jugement sur les tendances actuelles. Elle peut se permettre de rappeler, avec l'emphase voulue, que la situation alimentaire mondiale est toujours aussi grave qu'auparavant, et que l'intérêt qu'on lui porte — d'ailleurs de plus en plus faible — ne révèle qu'une chose : on s'accommode honteusement du retard, de l'injustice et du désespoir. Un monde dans lequel s'amoncellent, *pari passu*, les missiles sur une terre de misères court le risque d'exploser quelque part.

34. Je me suis permis d'exposer quelques points de vue du Gouvernement argentin, qui sont ceux de mon peuple. La nation argentine, comme tous les représentants le savent, est héritière de la culture occidentale. Elle souscrit aux valeurs de cette culture : une foi profonde en la liberté, dans les droits inaliénables de la personne humaine, dans la défense de ces droits par les mécanismes d'une société pluraliste, dans la souveraineté du peuple et dans un gouvernement républicain. Ses idéaux nationaux et internationaux lui viennent d'hommes tels que Sarmiento, Calvo, Drago, Sáenz Peña, Pueyrredón et Saavedra Lamas.

35. L'Argentine a toujours joué un rôle actif dans cette organisation internationale et dans celle qui l'a précédée, et ce avec les gouvernements les plus divers et dans les situations internes les plus difficiles. Mon pays a traversé une telle situation difficile il y a quelques années, lorsqu'il a fait l'objet des actes d'agression les plus violents jamais commis par le terrorisme international. L'Argentine a surmonté cette agression par ses propres moyens, sans demander l'aide de personne. Personne ne peut dire que mon pays est une menace à la paix ou à la sécurité de quiconque. C'est pourquoi nous ne sommes pas disposés à admettre d'ingérence de la part de qui que ce soit dans nos affaires intérieures, qu'il s'agisse d'événements qui font partie de l'histoire ou du processus actuel de reconstruction démocratique dans lequel nous nous sommes engagés, même si nos portes sont ouvertes à tous afin que tous puissent voir ce que nous faisons et que nous puissions avoir un dialogue avec tous.

36. Dans ce dialogue, on retrouvera l'Argentine de toujours, défenseur jaloux, dans l'ordre international, des droits de l'Etat national, du principe de la souveraineté, de la non-intervention, de l'autodétermination des peuples et, surtout, de la paix entre les nations. L'Argentine réaffirme ces principes qui sont les siens depuis toujours et qu'elle partage avec les Etats membres du mouvement des pays non alignés dont notre pays fait partie et qui, espérons-

le, seront vigoureusement réaffirmés à la prochaine réunion au sommet de Bagdad, en 1982; et elle empêchera toute tentative en vue de les déprécier. Ces principes, de même que le rejet de tout racisme, des formes aberrantes de discrimination telles que l'*apartheid* ou de toute autre discrimination pour des raisons de religion, de culture, de caste ou de classe, sont ceux d'une nation qui a acquis sa liberté dès les premiers jours du processus qui a abouti à l'élimination des empires coloniaux.

37. Il existe un paradoxe extraordinaire : c'est le fait que notre pays, qui a été à l'avant-garde pour la lutte de l'indépendance nationale, est victime aujourd'hui d'une atteinte à son intégrité territoriale avec la persistance anachronique du colonialisme.

38. Les îles Malouines (Malvinas) n'ont pas été rendues à l'Argentine, malgré le temps qui s'est écoulé depuis que l'Assemblée générale a adopté la résolution 2065 (XX) en 1965. Les Malouines sont toujours une colonie, aujourd'hui, avec le statut officiel de colonie, et elles sont exploitées fondamentalement par une compagnie construite sur le modèle de celles de l'époque des Etats mercantiles. Elles constituent peut-être un cas unique en ces temps d'explosion démographique, car elles ont une population inférieure à celle qui les habitait à l'époque de l'adoption de cette résolution. De grandes ressources alimentaires et énergétiques attendent d'être mises en valeur, ce qui est impossible tant que l'occupation illégale actuelle se maintient.

39. Cette situation est d'autant plus inexplicable que les habitants de ces îles ont eu tous les moyens pratiques de comprendre que leur association avec l'Argentine était une source de bénéfices qu'ils ne pourraient obtenir d'autre façon. Il est évident que les Malouines ne peuvent pas continuer d'être une colonie et que l'Argentine ne peut pas non plus accepter passivement qu'une partie de son territoire soit l'une des dernières colonies. Je tiens à informer l'Assemblée que l'Argentine s'est adressée au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour proposer de relancer les négociations relatives à la souveraineté sur les îles Malouines, Sandwich du Sud et Géorgie de Sud. La République argentine espère pouvoir informer en temps voulu l'Assemblée générale du fait qu'un cycle de négociations sur les Malouines, Sandwich du Sud et Géorgie de Sud, que nous espérons voir bientôt commencer, a abouti.

40. La claire conscience que nous devons avoir des graves problèmes auxquels nous nous heurtons ne dissimule pas l'énorme capacité des instruments dont l'humanité dispose aujourd'hui pour résoudre ces problèmes. Le principal de ces instruments est l'ONU. Un seul exemple suffit pour nous permettre d'apprécier les possibilités qui se présentent lorsque la communauté internationale travaille organiquement à des fins communes : les efforts intenses et fructueux en vue d'établir un système juste et équilibré pour l'utilisation ordonnée et pacifique des océans et la mise en valeur rationnelle de leurs ressources.

41. Dans ce sens, l'Argentine espère que le projet de convention élaboré à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer¹ pourra être adopté au cours de l'année prochaine et sera ouvert à la signature à Caracas.

42. Il n'y a pas d'autre option que la paix. Il n'y a pas d'autre solution non plus que le développement. La paix et le développement exigent les efforts de tous les Etats qui constituent la communauté mondiale. Personne ne peut faire notre propre travail. Mais la contribution de tous est nécessaire. La paix et le développement font appel à la raison et à la modération. La raison et la modération sont les instruments spécifiques de la culture et de la condition humaine. Ce sont elles qui peuvent permettre de conjurer les menaces qui s'esquissent à l'horizon. Elles peuvent per-

mettre de trouver la mesure appropriée entre les urgences de la sécurité et le principe sacré de l'autodétermination des peuples. Elles peuvent également permettre de comprendre que la croissance économique des plus riches non seulement n'est pas incompatible avec le développement des plus pauvres, mais au contraire l'exige.

43. Dans ce monde, il n'y a pas de place pour les pauses dans la lutte pour la paix et l'effort de développement. Nous avons droit à l'espoir, non seulement parce qu'il n'y a pas d'autre solution possible, mais parce que les causes sont bonnes et justes. L'Argentine a ses idéaux en commun avec les peuples frères de l'Amérique latine, dont elle partage le destin et dont la présence croissante dans l'arène de la politique mondiale est l'une des meilleures garanties de la réalisation des objectifs qui sont à l'origine de l'Organisation et dont les titulaires authentiques sont tous les hommes de bonne volonté.

44. M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : En prenant aujourd'hui la parole du haut de cette tribune, je voudrais commencer par rappeler que les Nations Unies disposent d'un crédit impressionnant aux yeux des peuples, en tant que forum dont la tâche première est de servir d'instrument efficace du maintien de la paix.

45. Chacun sait que la naissance des Nations Unies a été le résultat de la détermination des peuples de ne pas permettre une nouvelle hécatombe à l'échelle mondiale. La création de l'Organisation traduisait une idée qui s'était enracinée dans l'esprit des hommes au lendemain de la grande victoire sur le fascisme : la conscience qu'ils devaient s'unir étroitement pour la paix et triompher sur les forces du militarisme et de l'agression.

46. Voilà pourquoi la Charte des Nations Unies, dans ses toutes premières lignes, énonce la tâche qui consiste à « préserver les générations futures du fléau de la guerre » — paroles claires et fortes.

47. Je voudrais exprimer la conviction que jamais ces paroles ne perdront leur éclat, pas plus qu'elles ne perdront leur signification profonde. Elles sont le serment solennel prêté par les Etats fondateurs au moment de la création de l'Organisation des Nations Unies, et elles sont désormais le devoir des 155 pays représentés dans cette enceinte.

48. Certes, il se trouve aujourd'hui que d'aucuns cherchent à accréditer la thèse selon laquelle il existe des choses plus importantes que la paix. Il est clair cependant que jamais les peuples n'ont autorisé ceux-là à se faire leurs porte-parole pour l'affirmer. La paix est un bien inestimable qui appartient à tous les habitants de la planète; la paix est la condition déterminante du progrès dans tous les domaines de l'activité humaine. C'était vrai hier; c'est vrai à plus forte raison aujourd'hui.

49. Comme l'a souligné Leonid Brejnev :

« Défendre la paix, il n'y a pas à l'heure actuelle de tâche plus importante sur le plan international pour notre parti, pour notre peuple comme pour tous les peuples de la planète. En nous attachant à sauvegarder la paix, nous n'œuvrons pas seulement pour ceux qui vivent aujourd'hui, pour nos enfants, pour nos petits-enfants; nous œuvrons aussi pour le bonheur des nombreuses générations à venir. »

50. Fort de ce principe directeur, le forum suprême des communistes soviétiques, le XXVI^e Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique a récemment avancé tout un ensemble de propositions qui portent sur les problèmes clefs de la vie internationale et qui ont trouvé dans le monde un large écho. Ces propositions prévoient des mesures à grande portée pour limiter les armements, éliminer les foyers de tension, consolider la confiance entre les Etats. Elles englobent le domaine politique aussi bien que

militaire, concernant les missiles nucléaires et les armes classiques, touchant la situation en Europe, au Proche, au Moyen et en Extrême-Orient, et dans d'autres régions du monde. Elles répondent toutes à un seul et même but : assainir climat international, écarter la menace de guerre.

51. L'Union soviétique, dans l'arène internationale, fait front commun avec les autres Etats socialistes. Récemment, au cours de rencontres en Crimée, les dirigeants des partis et des pays de la communauté socialiste ont à nouveau eu l'occasion de concerter les points de vue et les actes de leurs pays à la lumière de la situation qui s'élabore dans le monde. C'est ce même but que servent les réunions périodiques du Comité politique consultatif des Etats signataires du Pacte de Varsovie et l'activité du Conseil de l'aide économique mutuelle.

52. La politique étrangère des pays du socialisme a été et reste une politique de paix. Elle découle de la nature même de notre système social, dont les avantages constituent pour nous une évidence profonde. Elle est déterminée par le fait que ce système ne laisse aucune place à des couches sociales qui profiteraient de la guerre et des préparatifs militaires et tireraient avantage d'une politique militariste. Cela étant, nous n'imposons à personne notre système social. Les peuples décident et doivent décider eux-mêmes de leur destinée. Cette idée a été et demeure la pierre angulaire de notre conception scientifique du monde, dont nous nous inspirons tant dans notre politique intérieure que dans notre politique extérieure.

53. Edifiant une société libre d'exploitation et d'oppression — sociale et nationale —, les pays socialistes se fraient une voie nouvelle. Ce n'est pas toujours facile. Mais les lois de l'évolution sociale, la force de nos idéaux assurent aux pays du socialisme une progression continue dans toutes les sphères de la vie.

54. C'est en vain que certains milieux des pays occidentaux tentent de s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats socialistes. Des tentatives de ce genre ont lieu, notamment, à l'égard de la République populaire de Pologne. Des efforts considérables sont déployés en vue d'ébranler les fondements socialistes de l'Etat polonais. Sous ce rapport, il serait utile de rappeler la déclaration des dirigeants des Etats signataires du Pacte de Varsovie, où il est dit :

« Il a été réaffirmé que la Pologne socialiste, le parti ouvrier unifié polonais et le peuple polonais peuvent compter fermement sur la solidarité fraternelle et le soutien des pays du Pacte de Varsovie. Les représentants du parti ouvrier unifié polonais ont souligné que la Pologne a été, est et restera un Etat socialiste, un chaînon sûr de la grande famille des pays du socialisme. »

55. Dans un contexte extérieur difficile, la République de Cuba poursuit les tâches du développement socialiste et pratique une politique de paix. L'Union soviétique a invariablement soutenu et continuera à soutenir le peuple cubain dans la lutte qu'il mène pour sauvegarder sa souveraineté.

56. Les agissements hostiles et criminels dont Cuba fait l'objet de la part des Etats-Unis et qui s'intensifient ces temps derniers doivent être arrêtés. Cuba socialiste n'est pas du goût de Washington. Mais on est en droit de se demander si le système social des Etats-Unis est bien du goût de tout le monde. Personne n'a le droit de dicter au peuple cubain la façon dont il doit décider de ses affaires intérieures.

57. Toutes sortes de falsifications sont de mise pour dénigrer les pays socialistes, leur système social et leur politique de paix. Et, on a même l'impression que les auteurs de ces falsifications se livrent à un concours singulier pour savoir qui trouvera le faux le plus époustoufflant. On va même jusqu'à prédire le proche coucher du soleil

du socialisme. On peut se demander s'ils ont été longs à trouver ce terme de « coucher du soleil du socialisme ». Il semble bien que ces personnes ont un don d'imagination enviable mais leur conception des processus objectifs de l'évolution historique est des plus vagues. Est-ce bien du bon côté qu'ils cherchent le coucher du soleil? Ne se seraient-ils pas, par hasard, trompé de direction?

58. Que de prophètes déjà ont prédit la fin du socialisme! Et qu'est-il advenu de ces prophéties? Elles ont inmanquablement été démenties tandis que l'histoire suit inéluctablement son cours.

59. L'Union soviétique n'a menacé ni ne menace personne. Depuis le temps de Lénine, le drapeau de l'Etat soviétique porte l'inscription « Paix et amitié entre les peuples ». Et nous vouons à ce drapeau une indéfectible fidélité. Aujourd'hui, le peuple de notre pays y est tout autant attaché que du temps de Lénine.

60. En examinant les problèmes internationaux, nous sommes inspirés par les idéaux de liberté et de progrès des peuples, par les principes du respect de l'indépendance de tous les Etats et de tous les peuples. Nous entendons renforcer les fondements de la vie des hommes et non pas préparer les funérailles de l'humanité.

61. Cependant, il existe un autre courant de la politique mondiale dont les buts sont autres. Il s'agit de la politique des milieux militaristes des Etats impérialistes. Cette politique consiste essentiellement à vouloir établir une domination sur d'autres pays et d'autres peuples, domination qui signifie qu'on leur impose sa volonté, qu'on les exploite économiquement et qu'on utilise leur territoire à des fins militaires et stratégiques. De plus en plus souvent on entend parler à Washington du « leadership américain » du monde, encore que personne n'ait donné aux Etats-Unis l'autorisation de ce « leadership », je dis bien, personne.

62. Pour parvenir à leurs fins, les auteurs de cette politique misent avant tout sur l'aggravation des tensions internationales, sur l'utilisation, comme ils s'expriment eux-mêmes, de la manière forte en politique. Et, même quand ils reconnaissent quelquefois en paroles la possibilité de l'alternative diplomatique, ils se hâtent de préciser que la diplomatie, à moins de s'appuyer sur la force, ne leur convient pas.

63. Les manifestations les plus caractéristiques de cette politique sont l'exacerbation de la course aux armements; une prétention non camouflée à la supériorité militaire sur l'Union soviétique; la mise en place d'un vaste réseau de bases militaires et le déploiement de troupes américaines sur des territoires étrangers; le sabotage des fondements des relations soviéto-américaines antérieurement établies au prix d'énormes efforts; des pressions exercées sur d'autres Etats, et tout particulièrement en Europe, en vue de réduire leurs rapports politiques, commerciaux et économiques avec les pays socialistes; une propagande calomnieuse contre les pays qui occupent des positions de paix et qui n'acceptent pas les prétentions de qui que ce soit à diriger le monde.

64. Que d'efforts sont déployés pour entraîner les alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN], dans le sillage de cette politique! A court d'arguments — et en fait les arguments nécessaires pour justifier cette politique dangereuse et sans avenir font constamment défaut —, on procède à une pression brutale pour que ne puissent reprendre haleine ceux qui ne sont pas toujours réceptifs aux projets militaristes qui n'ont rien de commun avec leurs intérêts.

65. On entend dire parfois que la politique actuelle de Washington laisse la porte ouverte au développement de relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Mais tout de suite — on peut dire dans le même souffle —, on

exige que notre pays modifie, ni plus ni moins, son comportement dans les affaires internationales au profit des intérêts américains. En d'autres termes, l'Union soviétique devrait renoncer à défendre ses intérêts légitimes et abandonner sa politique extérieure.

66. Mais, avancer de telles exigences manque de sérieux, je dis bien manque de sérieux. L'Union soviétique continuera à poursuivre sa politique de paix léniniste. Notre pays n'a pas l'intention de s'en écarter. Loin de vouloir attenter aux intérêts légitimes d'autrui, nous ne sommes pas prêts pour autant à sacrifier nos intérêts légitimes propres, et notamment nos obligations à l'égard de nos alliés.

67. Nous voudrions exprimer l'espoir qu'un regard plus lucide pourrait tout de même être porté par Washington sur l'état réel des choses et qu'on y adoptera des positions plus réalistes quant aux affaires internationales sans surestimer ses propres possibilités ni sous-estimer celles des autres.

68. Si l'on veut fonder sa politique sur des bases réalistes, çà n'est pas l'affrontement et le conflit qu'il convient de rechercher avec les autres pays, même si leur système social est différent. Il convient de rechercher plutôt le règlement des problèmes litigieux à la table des négociations.

69. Pour notre part, nous réaffirmons — et la délégation de l'Union soviétique est chargée de le déclarer du haut de cette tribune — que l'Union soviétique n'a jamais cherché et ne cherche point d'affrontement avec les Etats-Unis d'Amérique. L'Union soviétique souhaiterait avoir avec les Etats-Unis des relations normales et pratiques. Comme on le sait, nous nous prononçons pour le dialogue en tant que moyen de rechercher des solutions mutuellement acceptables aux problèmes litigieux. Mais ce dialogue, nous le proposons sans le solliciter comme une faveur.

70. A chaque session de l'Assemblée générale, de nombreux Etats soulignent à juste titre le grave danger que présente pour les peuples la politique d'ingérence grossière dans les affaires intérieures d'autres pays, la politique de soutien aux régimes dictatoriaux sanguinaires haïs de leurs propres peuples, la politique d'encouragement sans réserve des oppresseurs et des bourreaux de tout poil, jusqu'aux maîtres polpotistes du génocide.

71. Les méthodes et les formes utilisées dans le cadre de cette politique varient selon les cas. Dernièrement, on a lancé aux Etats-Unis une croisade, en quelque sorte, contre le terrorisme international dont on accuse tantôt un pays tantôt un autre. Mais ces accusations se trompent d'adresse. Elles sont complètement fausses. On ne cherche pas le terrorisme là où il faudrait le chercher, là où il est une réalité.

72. L'idée en est fort simple. Il s'agit de taxer de terrorisme la lutte des peuples contre le colonialisme et ses séquelles. Autrement dit, on fait passer pour une lutte contre le terrorisme la politique d'oppression maudite par les peuples et dont le mobile est le refus d'accepter le droit des peuples à arranger leurs affaires intérieures comme ils l'entendent et le refus d'admettre les mutations sociales qui s'opèrent dans le monde.

73. Les événements en El Salvador n'offrent-ils pas un bon exemple de la politique d'ingérence impérialiste dans les affaires d'autres peuples? Le monde entier est témoin d'une véritable tuerie qui y est perpétrée et dont sont victimes les patriotes qui défendent l'indépendance de leur pays ainsi que des milliers de civils pacifiques. On ne sait que trop bien qui tire les ficelles. Et tout cela continue en ce moment même où nous siégeons ici, dans l'enceinte des Nations Unies.

74. Les événements en El Salvador provoquent la légitime indignation de tous les honnêtes hommes de la terre.

Malheureusement, jusqu'ici, les Nations Unies n'ont pas levé le petit doigt pour contribuer à arrêter ces crimes contre un peuple entier.

75. Et que dire de la politique de pression impudente exercée contre la Libye et dont une provocation armée récemment commise contre ce pays constitue l'exemple? Prenons également le cas des prétendues forces de déploiement rapide. Washington semble considérer leur création comme une grande invention. Mais il n'y a là rien de grand. Il ne s'agit d'autre chose que d'une matraque policière destinée à permettre aux Etats-Unis d'intervenir brutalement dans les affaires des Etats indépendants et d'étouffer la liberté des peuples.

76. Il est impossible aussi dans ce forum mondial de passer sous silence la thèse dite des intérêts vitaux américains évoquée pour justifier cette politique. La thèse en question devient obsédante dans la quasi-totalité des déclarations officielles émanant de Washington au sujet de la situation internationale. L'interprétation qui lui est donnée veut que les Etats-Unis peuvent déclarer n'importe quelle région du monde sphère de leurs intérêts vitaux et y entreprendre n'importe quels actes, allant jusqu'à l'emploi de la force.

77. L'Europe, l'Asie, le Proche-Orient, l'Amérique latine : tout est là. Apparemment, seul le pôle Sud manque à l'appel, mais cela viendra peut-être bientôt. Tout y est, sauf le droit des Etats-Unis d'agir de la sorte. Ce droit, celui d'agir à sa guise sur la planète entière, personne ne l'a jamais accordé ni aux Etats-Unis ni à n'importe quel autre pays. Il s'agit là purement et simplement d'arbitraire.

78. On sait que dans la région du golfe Persique se trouve concentrée toute une armada de la marine de guerre des Etats-Unis. Cette action vise l'Iran, l'Union soviétique ainsi que plusieurs pays indépendants d'Asie et d'Afrique. La marine de guerre des Etats-Unis doit évacuer la région; elle n'a rien à y faire, elle n'a rien à y défendre. Une décision dans ce sens serait un acte raisonnable.

79. Ni la taille, ni la puissance, ni les ressources d'un Etat quelconque ne lui donnent le droit d'imposer par la force ou par la menace de l'emploi de la force sa volonté à d'autres pays et de déclarer arbitrairement telle ou telle région du monde sphère de ses intérêts vitaux. Reconnaître un tel droit à un pays ou à un groupe de pays quelconque reviendrait sans doute à jeter au panier tous les documents de droit international. Et à ce moment-là il ne resterait pas grand chose non plus de la Charte des Nations Unies.

80. Les milieux dirigeants de certains pays membres de l'OTAN ne professent actuellement qu'une seule religion : la course effrénée aux armements. Ils acceptent tout ce qui répond à cet objectif. Cette course s'accompagne invariablement d'un flot de discours imprégnés d'ivresse militariste, provenant notamment de hautes personnalités d'Etat. Tous les procédés sont bons pour ceux qui se font les avocats des programmes d'armement gonflés. Ils apprécient surtout la tromperie. Il convient de le souligner. On se trompe les uns les autres, on trompe le peuple, on trompe les siens et on trompe les étrangers. On fait courir des bruits fantaisistes pour les citer ensuite comme étant un fait véridique.

81. Dans cette tromperie, une place de choix est réservée au mythe de la menace soviétique. On le répète à satiété, jusqu'à l'étourdissement, jour et nuit, car il est plus facile ainsi de désorienter les gens, et d'extorquer de l'argent pour les armements. Dans ce climat, on adopte des décisions prévoyant un accroissement énorme des dépenses militaires sans précédent dans l'histoire.

82. Le désir d'accroître sa présence militaire partout où cela est réalisable — un contingent de soldats américains

fort d'un demi-million est stationné dans plus d'une douzaine des pays — a pris aujourd'hui la forme d'une véritable bacchanale.

83. Cette obsession, surtout pour ce qui est de la création de bases militaires près des frontières de l'Union soviétique et des régions avoisinantes, pénètre aujourd'hui la politique des Etats-Unis. Bien entendu, les Etats que visent ces bases se voient obligés d'en tenir compte afin d'assurer efficacement leur propre sécurité.

84. Peut-on croire réellement que ce soit le souci de la paix qui a dicté une mise au point accélérée des types d'armements toujours nouveaux : missiles balistiques intercontinentaux MX, missiles Trident installés à bord de sous-marins, nouveaux bombardiers stratégiques, missiles de croisière de différents types et bien d'autres encore.

85. Dans quel but fait-on tout cela? Il s'agit d'essayer de rompre l'équilibre stratégique établi, de s'assurer la suprématie militaire et de s'en servir pour dicter sa volonté aux autres.

86. L'Union soviétique dénonce cette politique comme étant de l'aventurisme. L'exacerbation de la course aux armements est une folie. Plus d'un homme politique ou public dans le monde, des savants, des hommes de culture l'ont constaté à maintes reprises. Il faut préserver l'humanité de cette folie. L'équilibre actuel des forces militaires est pleinement conforme aux intérêts de la paix et de la stabilité internationales.

87. Notre pays n'a jamais aspiré et n'aspire pas à la suprématie militaire. Il ne faut pas croire ceux qui prétendent le contraire. Leonid Brejnev l'a déclaré devant le monde entier, et cela a été dit plus d'une fois, notamment de manière directe aux présidents américains à des époques différentes. Mais nous n'admettons pas que d'autres obtiennent une supériorité à notre détriment. Et tout défi provoquera naturellement de notre part une réaction appropriée pour que cet équilibre des forces soit préservé.

88. Toujours est-il que l'Union soviétique n'a jamais fait et ne fait rien qui aille au-delà de ce qui est strictement nécessaire pour assurer la vie pacifique de son peuple et la sécurité de ses alliés et amis. Nous pensons que les milieux dirigeants de l'OTAN le savent. Mais de là à reconnaître qu'il n'existe aucun danger soviétique, ils ne le veulent pas; ils ne veulent pas renoncer à leur tromperie.

89. Que resterait-il alors des exhortations en faveur du fameux « armement supplémentaire de l'Occident »? Il ne resterait rien. Et on se met à manipuler des données qui ne permettent pas de comparaisons; on sait d'avance que la comparaison n'est pas possible; on cite des chiffres falsifiés concernant les armements stratégiques, sur les armes nucléaires de moyenne portée en Europe, sur les effectifs des forces armées des deux parties dans la région d'Europe centrale ou bien à propos de quelque autre aspect du rapport des forces.

90. Et même s'il arrive parfois que tel ou tel responsable de l'OTAN reconnaisse que l'Union soviétique n'a nullement dépassé les Etats-Unis et que la parité est maintenue, on entend tout de suite, d'en haut en quelque sorte, un rappel à l'ordre. Et puis, on repasse le disque rayé de la « supériorité militaire soviétique » pour justifier une nouvelle augmentation des crédits militaires et pour étayer la plus récente en date des doctrines militaires.

91. Ces doctrines, dans certaines capitales, semblent sortir d'une chaîne d'assemblage, tout le monde ici aura pu le remarquer. Et les choses pourraient arriver au point où n'importe quel bureaucrate, surtout s'il est en vue, une fois installé dans un fauteuil directorial, annoncera sans plus tarder une doctrine stratégique de son cru. Ainsi, le monde, tout récemment, a eu droit à une « découverte » selon laquelle il conviendrait de ne pas craindre outre mesure une guerre nucléaire, et que cette guerre serait

« admissible » et « acceptable ». Il s'agit là d'un mensonge éhonté, destiné à désorienter les peuples, à paralyser leur volonté de lutter contre le danger nucléaire.

92. Si l'on dépouille les considérations des partisans de la politique militariste des nuages et complications dont on les entoure volontairement, de leur prétention à l'originalité, il ne reste qu'une chose : le désir de déployer la course aux armements en largeur et en profondeur, sans aucune restriction.

93. Mais les auteurs de ces doctrines militaristes ont-ils demandé aux 500 millions d'Européens, aux 470 millions d'Africains, aux 360 millions de Latino-Américains, aux 2,5 milliards d'Asiatiques, et enfin à leurs propres peuples s'ils acceptaient de périr dans les flammes d'une guerre? Bien sûr que non.

94. Les instigateurs de la course aux armements voudraient bien rejeter tout ce qui entrave leurs projets. Et s'il faut, pour cela, renoncer aux engagements déjà contractés, ils n'hésitent pas à le faire; les Etats-Unis ne renoncent-ils pas à ratifier le traité SALT II?

95. Les négociations ont duré de nombreuses années avant que ledit traité ne fut mis au point et signé. Et maintenant, on prétend que ce traité n'est pas avantageux et qu'il est même inéquitable pour les Etats-Unis. Bien entendu, ce n'est pas vrai. L'équilibre des intérêts des parties est scrupuleusement vérifié et respecté dans le traité. Tous ceux qui en connaissent le contenu le savent. Donc, le problème n'est pas là. Le problème réside dans le fait que certains justement ne trouvent pas à leur goût le principe de l'égalité — je dis bien de « l'égalité » — et de la sécurité égale, reflété dans le traité. Et le traité le stipule fort bien.

96. Les personnes mal informées s'attaquent également au traité en prétendant qu'il ne prévoit pas de réduction des armements stratégiques; ce n'est pas vrai non plus; le traité prévoit explicitement ces réductions et à une échelle importante.

97. Il n'est pas moins évident que lorsqu'on a abouti à un accord sur la limitation des armements stratégiques et à un abaissement initial de leurs niveaux, il est plus aisé de résoudre le problème de leur réduction plus substantielle pour que l'équilibre se situe à un niveau d'armements plus bas.

98. Tout ce qui précède ne fait que confirmer de façon convaincante que la signification du traité, déjà mis au point et signé, est aujourd'hui tout aussi grande qu'elle l'était au moment de la signature.

99. Que de négociations ont porté sur la limitation des armements entre les deux guerres mondiales et après la seconde guerre mondiale! Mais tout homme objectif dira assurément qu'aucune de ces négociations n'a donné de résultats tant soit peu comparables à ceux de l'accord SALT I en vigueur et surtout du traité SALT II en suspens.

100. La question se pose de savoir pourquoi il faut dénigrer le traité et même le processus des négociations sur la limitation des armes stratégiques. Et cependant les têtes les plus chaudes parmi les politiciens disent aujourd'hui que tout ce problème n'est pas d'actualité, du moins jusqu'à ce que les Etats-Unis aient réalisé leurs projets d'armements les plus vastes.

101. Réfléchissez bien à l'absurdité d'une telle position! La puissance qui prétend au rôle de la plus grande puissance au plan militaire déclare :

« je vais d'abord multiplier mes armements de tant de fois et ensuite, peut-être, je parlerai de leur limitation ».

102. Qu'est-ce qui prédomine dans cette position? Les velléités politiques agressives, les ambitions expansionnistes de grande puissance, le désir d'imposer au monde des plans monstrueux visant à fabriquer à une échelle tou-

jours plus grande des moyens d'extermination des hommes au lieu de produire des biens matériels, ou bien l'aspiration à trouver une source inépuisable de superprofits pour ceux qui fabriquent les armements? Il est difficile de le dire. Je crois qu'il s'agit plutôt d'un mélange bien combiné.

103. La décision des Etats-Unis de procéder à la fabrication de l'arme à neutrons a provoqué une profonde indignation dans le monde entier. Il s'agit d'une nouvelle action tendant à relancer la course aux armements et à aggraver la conjoncture internationale.

104. Les peuples déclarent avec netteté leur opposition formelle à la barbare arme à neutrons, la considérant à juste titre comme une espèce particulièrement inhumaine d'arme de destruction massive. L'arme à neutrons doit être complètement interdite; sa fabrication, comme ses applications, doivent être frappées d'interdiction.

105. Washington s'emploie depuis longtemps à freiner, voire à couper complètement les négociations antérieurement entamées sur une série de questions majeures. Et, malheureusement, il y a pas mal réussi. Tel a été notamment le cas des négociations sur l'océan Indien, sur la limitation du transfert, de la vente ou de la fourniture d'armes classiques, sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, sur l'interdiction de la fabrication des armes chimiques et la destruction des stocks.

106. Il conviendrait à ce propos de parler également des efforts déployés en vue de faire litière du fruit des travaux réalisés pendant nombre d'années par les Etats dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

107. Il y a aussi d'autres événements internationaux qui ont des incidences sur le climat mondial. Il convient de signaler la collusion toujours plus étroite entre Washington et Pékin.

108. Qui ira faire des objections lorsque deux pays veulent avoir des relations normales? Personne, bien sûr. Toute la question est de savoir sur quelle base cela se fait. En l'occurrence, la base est une hostilité franche envers beaucoup d'Etats — et, au premier chef, envers l'Union soviétique — et une hostilité à l'égard de la détente.

109. Le monde entier a entendu la déclaration selon laquelle les Etats-Unis avaient l'intention de vendre des armes à la Chine, l'aidant ainsi à augmenter son potentiel militaire, et cela au moment où Pékin poursuit une politique qui va à l'encontre des intérêts de la paix, une politique d'hégémonie et d'agression.

110. L'organisation d'une coopération militaire entre les Etats-Unis et la Chine — et on ne sait pourquoi le Japon, lui aussi, cherche à leur emboîter le pas — sera dûment prise en considération par l'Union soviétique et, pensons-nous, par d'autres Etats aussi.

111. Pour sa part, l'Union soviétique a plus d'une fois — et récemment encore Leonid Brejnev l'a déclaré du haut de la tribune du Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique — réitéré sa conviction que les intérêts du peuple chinois seraient mieux servis par une politique de paix. L'Union soviétique souhaiterait fonder ses relations avec la République populaire de Chine sur une base de bon voisinage. Plus d'une fois, l'Union soviétique a réaffirmé que ses offres en vue de normaliser ces relations restaient valables.

112. Telles sont, selon nous, les causes essentielles de l'aggravation que connaît ces derniers temps la situation internationale.

113. Quelle est la conclusion qui s'impose? A en croire les idéologues du militarisme, une nuit noire attendrait l'humanité, une course infinie aux armements obéissant à la loi de la spirale, une suite de conflits et d'affrontements sans cesse renouvelés.

114. L'Union soviétique et, nous en sommes convaincus, beaucoup d'autres pays, voient la perspective de l'évolution mondiale dans une optique bien différente. Le pessimisme et le fatalisme nous sont totalement étrangers. Nous sommes persuadés que conjurer la guerre n'est pas seulement nécessaire mais possible, à condition de s'y appliquer vigoureusement. Dans la lutte pour endiguer la course aux armements, pour écarter la menace de guerre, pour régler les problèmes en suspens, notre pays est prêt à aller de l'avant, côte à côte avec les autres Etats. Nous ne souffrons d'aucune allergie politique vis-à-vis de quelque partenaire que ce soit, en dépit des différences de régime social ou d'idéologie.

115. La tâche urgente qui s'impose aujourd'hui avec la plus grande acuité est de lutter pour réduire les tensions dans le monde, de freiner la course aux armements, d'écarter la menace de guerre.

116. L'Union soviétique propose que l'Assemblée générale adopte, au nom de l'ensemble des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, une déclaration qui proclamerait solennellement que les Etats et les hommes d'Etat qui recourraient les premiers à l'arme nucléaire commettraient ainsi le crime le plus atroce contre l'humanité.

117. Il n'y a pas et il ne peut y avoir de raisons ni de motifs, il n'y a pas et il ne peut y avoir de circonstances, de situations ni de contextes qui donnent licence aux Etats de recourir les premiers à l'arme nucléaire. Ce serait un crime contre tous les peuples, contre la vie même sur la planète.

118. Il est tout aussi nécessaire de formuler un avertissement : jamais ne seront justifiés ni pardonnés les hommes qui prendraient la décision de recourir les premiers à l'arme nucléaire. Proclamer cela dans une déclaration, le dire de manière que ces paroles soient entendues dans toutes les capitales, dans tous les coins du monde, c'est rappeler aux hommes d'Etat qui, en vertu de leurs fonctions, sont concernés par la prise de décision sur l'emploi de l'arme nucléaire, que chacun d'entre eux est personnellement responsable du destin de l'humanité.

119. Nous proposons, en outre, de proclamer bien fort dans la déclaration que toute doctrine permettant de recourir les premiers à l'arme nucléaire est incompatible avec les lois de la morale humaine et les nobles idéaux des Nations Unies.

120. Il importe également d'attirer l'attention — surtout celle des chefs des Etats dotés d'armes nucléaires — sur le fait que leur devoir suprême est d'agir de façon à éliminer complètement le danger de conflit nucléaire.

121. Il convient de souligner dans la déclaration que la course aux armes nucléaires doit être arrêtée et renversée grâce aux efforts conjugués, par voie de négociations honnêtes, d'égal à égal. Il s'agit d'utiliser l'énergie de l'atome non pas contre la vie, mais pour la vie, non pas pour fabriquer des armes, mais pour faire progresser la science, pour relever le niveau de vie des hommes — donc, à des fins exclusivement pacifiques.

122. Voilà l'essence du texte politique dont nous proposons l'adoption. Nous formulons l'espoir que cette proposition bénéficiera d'un large appui.

123. L'adoption d'un tel document pourrait marquer une étape importante dans la voie de l'élimination totale de la menace de conflit nucléaire. Aucun pays ne doit se soustraire à cette tâche.

124. L'Union soviétique est pour le dialogue sur tous les aspects du problème relatif à la cessation de la course aux armements, sur toutes les questions internationales en litige; elle est pour un dialogue bilatéral et multilatéral.

125. De temps en temps, on fait des déclarations qui sembleraient exprimer la volonté de négocier. Mais cette volonté s'assortit d'une multitude de conditions, de liens et d'approches inégales. Si quelqu'un entend effectivement mener les pourparlers de cette manière, ils n'aboutiront à rien, disons-le carrément. Les pourparlers ne peuvent être couronnés de succès qu'à condition de se fonder sur le respect du principe de l'égalité et de la sécurité égale.

126. L'Union soviétique est prête — et depuis longtemps — à reprendre les négociations avec les Etats-Unis sur la limitation des armements stratégiques. On peut avancer vers la solution de ce problème à condition qu'existe la bonne volonté et que l'on s'appuie sur ce qui est déjà acquis, tout en le préservant.

127. Sans doute les négociations soviéto-américaines sur la limitation des armes nucléaires en Europe seront-elles reprises, à moins que Washington ne change de cap une fois de plus. Il est évident qu'à cet effet les questions relatives à la limitation des armes nucléaires de moyenne portée doivent être examinées et tranchées simultanément en présence d'un lien organique avec les questions ayant trait aux moyens nucléaires avancés correspondants des Etats-Unis et tenant compte de tous les facteurs déterminant la situation stratégique sur le continent.

128. Notre pays a proposé que, dès l'ouverture des négociations, un moratoire soit proclamé quant au déploiement en Europe de nouveaux missiles nucléaires de portée moyenne de l'OTAN et de l'URSS. Cette proposition se fonde sur la parité approximative existant entre leurs arsenaux nucléaires respectifs. Le moratoire pourrait rendre plus propice le climat des négociations.

129. L'Union soviétique est prête à négocier la limitation, voire la réduction, des armes nucléaires de moyenne portée en Europe. Ainsi que le déclarait déjà le 6 octobre 1979, à Berlin, Leonid I. Brejnev :

« Nous sommes prêts à réduire, par rapport au niveau existant, la quantité d'armes nucléaires de moyenne portée déployées dans les régions occidentales de l'Union soviétique, mais, bien sûr, seulement dans le cas où il n'y aura pas de déploiement supplémentaire des armes nucléaires de moyenne portée en Europe occidentale. »

130. Par ailleurs, il convient de déclarer de la manière la plus nette que si la partie adverse fait artificiellement traîner en longueur les négociations et procède à l'installation de nouvelles armes nucléaires de moyenne portée en Europe occidentale, l'Union soviétique se verra dans l'obligation de prendre des mesures propres à rétablir l'équilibre.

131. Pour consolider la paix européenne, il importe également de faire sortir de l'impasse les négociations de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale. Les pays socialistes ont beaucoup fait pour faire avancer les négociations de Vienne. Si nos partenaires occidentaux faisaient preuve d'un minimum de bonne volonté, la solution pourrait être trouvée.

132. La question de la convocation d'une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe revêt une grande importance. Comme on le sait, la question est débattue à Madrid, à la réunion des représentants des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

133. Désireuse de contribuer au succès de la réunion, l'Union soviétique a fait une grande ouverture à l'Ouest en se déclarant prête à inclure toute la partie européenne de son territoire dans la zone d'application des mesures propres à instaurer la confiance, étant bien entendu que la partie occidentale fera un pas correspondant. C'est justement de ce pas qu'il s'agit maintenant.

134. La détente militaire sur le continent européen doit étayer et compléter la détente politique. Mais cela ne dépend pas seulement de nous.

135. L'Union soviétique est disposée à négocier sur tous les aspects de la limitation de la course aux armements et du désarmement.

136. Dans le contexte actuel, la prévention de l'extension de la rivalité militaire à l'espace extra-atmosphérique revêt une importance accrue. Chaque jour apporte une nouvelle indication que l'espace extra-atmosphérique peut être transformé en une arène de la course aux armements.

137. A la demande de l'Union soviétique, la question intitulée « Conclusion d'un traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique » a été inscrite à l'ordre du jour de la présente session [point 128]. Les gouvernements de tous les Etats ici représentés ont eu l'occasion de prendre connaissance du projet de traité soviétique. Ce projet couvre tous les aspects essentiels du problème. Nous souhaiterions que l'échange de vues sur la base de la proposition de l'Union soviétique et son résultat soient constructifs.

138. Parlant de la nécessité de prendre des mesures en vue d'endiguer la course aux armements et d'assurer le désarmement, il convient en même temps de relever tout particulièrement l'importance des efforts tendant à régler des situations de conflits dans diverses régions du globe et à prévenir la création de nouveaux foyers de tensions. La réalisation de cette tâche est à la mesure des Etats, à condition qu'ils œuvrent afin de rendre la paix plus stable.

139. L'immense majorité des pays comprennent et appuient la lutte des peuples arabes pour défendre leurs droits légitimes, piétinés à la suite de l'agression israélienne. Et si la justice n'est toujours pas rétablie et si la situation au Moyen-Orient reste dangereuse, cela résulte du fait que les milieux dirigeants d'Israël s'obstinent dans leur politique d'expansion et ne cessent de faire régner une terreur brutale sur le peuple du Liban, tandis que des forces influentes extérieures à la région encouragent en fait cette politique et veulent agir suivant l'exemple de la tractation anti-arabe conclue à Camp David.

140. La paix et la stabilité au Moyen-Orient ne peuvent être assurées que par un règlement politique d'ensemble ne portant atteinte aux droits d'aucun pays d'aucun peuple de la région. Un tel règlement doit prévoir le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967, l'exercice des droits nationaux du peuple arabe de Palestine, y compris son droit à fonder son propre Etat.

141. L'Union soviétique se prononce avec constance en faveur des droits des Arabes pour l'élimination des conséquences de l'agression israélienne. L'idée gagne du terrain, selon laquelle la voie menant au règlement au Moyen-Orient passe par la convocation d'une conférence internationale avec la participation de toutes les parties concernées, dont l'Organisation de libération de la Palestine [OLP].

142. Un règlement politique est nécessaire en ce qui concerne la situation qui règne autour de la République démocratique d'Afghanistan, jusqu'à présent victime d'une guerre non déclarée. Le rôle principal revient, à cet égard, aux Etats-Unis, et Pékin ne leur cède en rien non plus.

143. Malheureusement, le Pakistan, dont le territoire sert de plaque tournante principale pour les incursions armées, se soustrait de fait à des pourparlers avec la République démocratique d'Afghanistan. Or, qui d'autre qu'Islamabad devrait être le premier intéressé à voir s'instaurer une paix durable dans la région?

144. Ces derniers temps, des débats ont porté sur la proposition de certains pays occidentaux de convoquer une conférence internationale sur l'Afghanistan. Mais voici ce

qui saute aux yeux : la conférence aurait pour thème l'Afghanistan, mais on a « oublié » la partie principalement concernée, la République démocratique d'Afghanistan. Cet « oubli » cache des efforts destinés à imposer un examen des affaires intérieures de l'Afghanistan, Etat souverain non aligné, par un forum d'autres Etats, même en l'absence du Gouvernement afghan. Il va de soi qu'il y a là une méthode d'approche inacceptable.

145. Les bases d'un règlement politique existent, elles sont simples et, moyennant de la bonne volonté, elles permettraient d'aboutir. Un programme constructif à cet effet a été exposé dans la déclaration du Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan, en date du 24 août dernier [voir A/36/457].

146. Le règlement politique doit faire en sorte que l'ingérence armée et autre dans les affaires de l'Afghanistan cesse et qu'il n'y ait pas de récurrence. Un tel règlement, y compris l'élaboration de garanties internationales sûres, permettrait d'établir, par accord entre les parties afghane et soviétique, les modalités et le calendrier du retrait d'Afghanistan du contingent limité de troupes soviétiques.

147. Il n'y a d'autre possibilité que les négociations pour réduire les tensions dans le Sud-Est asiatique. Nous appuyons les propositions connues du Viet Nam, du Laos et du Kampuchea [voir A/36/86, annexe I, par. 4] portant notamment sur la tenue d'une conférence régionale avec la participation des pays d'Indochine et des Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

148. Cependant, personne ne doit croire que des résultats autres que nocifs pourraient provenir des manœuvres montées autour du problème kampuchéen. Il est inadmissible que, sous couvert de quelconques pseudo-conférences, on cherche à imposer à nouveau au peuple du Kampuchea les bourreaux ou les anciens petits seigneurs qu'il a renversés. Le peuple de ce pays a déjà fait son choix.

149. C'est également un échec qui guette les tentatives faites pour discréditer la République socialiste du Viet Nam qui a prêté la main au peuple kampuchéen dans sa lutte de liberté et d'indépendance.

150. On remarque aussi un faux bruit mis en circulation dans un emballage washingtonien typique, selon lequel quelque part, en Asie du Sud-Est, quelqu'un aurait employé des substances toxiques qui, pour un peu, seraient de fabrication soviétique. De toute évidence, il s'agit là des agissements de ceux qui sont eux-mêmes coupables de ce genre de crimes. Et maintenant ils essaient d'en effacer les traces.

151. Si l'on se penche sur la situation en Extrême-Orient, là aussi, il y a des possibilités d'action politique positive. On pourrait notamment songer à un accord sur l'application de mesures propres à instaurer la confiance dans cette région. L'application de ces mesures sur des bases collectives ou bilatérales servirait bien la cause de la détente dans la région. La proposition soviétique² en la matière a été portée à la connaissance de tous les Etats directement intéressés. Nous nous attendons à ce que, dans l'examen qu'ils accorderont à la question, ils feront preuve du sentiment voulu de leur responsabilité.

152. On peut, on doit également résoudre par des moyens pacifiques la question de Corée dont l'absence de règlement représente une des sources anciennes de tension en Extrême-Orient. Nous considérons que les propositions de la République démocratique populaire de Corée avancées par son président, Kim Il Sung, lors du Sixième Congrès du Parti ouvrier de Corée, constituent une base de règlement appropriée.

153. La récente proposition de la République populaire de Mongolie portant sur la conclusion d'une convention de non-agression et de non-recours à la force dans les rela-

tions entre les Etats d'Asie et du Pacifique a été également une initiative opportune [voir A/36/388]. Notre pays appuie cette idée.

154. La République de l'Inde contribue fortement à préserver la stabilité et la paix en Asie, à assurer la sécurité internationale. Nous apprécions hautement sa politique pacifique et constructive. Les relations soviéto-indiennes qui reposent sur les bases solides du Traité de paix, d'amitié et de coopération sont conformes aux intérêts de nos deux peuples et servent bien les intérêts de la paix.

155. Les moyens politiques peuvent aussi être efficaces pour régler d'autres situations dangereuses et d'autres contentieux, notamment le conflit qui oppose l'Iraq à l'Iran, la question de Chypre, la situation au Sahara occidental et dans la corne de l'Afrique. La condition *sine qua non* de tout cela est d'interdire à qui que ce soit de dresser les Etats les uns contre les autres pour se chauffer les mains au feu de leurs conflits. Il ne doit pas y avoir de place pour les intrigues impérialistes dans ces régions.

156. On sait que le régime raciste d'Afrique du Sud et ses complices perpètrent des attentats dont l'objectif est de torpiller la décolonisation de la Namibie. Il y va de l'honneur et du devoir immédiat des Nations Unies d'aider le peuple namibien à gagner sa liberté. Les racistes et tous ceux qui les épaulent doivent comprendre que l'heure du colonialisme est passée.

157. Il convient de couper court aux actes d'agression et de brigandage perpétrés par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola et nombre d'autres Etats africains. Il est indispensable de condamner ces actes, d'exiger qu'il soit mis fin aux interventions armées de l'Afrique du Sud et de frapper l'Afrique du Sud de sanctions internationales. C'est à partir de ces positions que s'est récemment prononcée la majorité écrasante des membres du Conseil de sécurité en votant un projet de résolution présenté par le Mexique et d'autres pays³. Mais cet organe des Nations Unies n'a pu adopter la résolution pertinente en raison de l'attitude des Etats-Unis qui ont ainsi jeté un défi ouvert aux peuples africains et à l'opinion publique mondiale⁴.

158. Le soutien que les Etats-Unis accordent à l'Afrique du Sud constitue un encouragement direct à l'agresseur. Cette ligne de conduite mérite d'être résolument condamnée. Les Nations Unies se doivent de tout faire pour mettre fin à l'agression et pour rappeler l'agresseur à l'ordre. La décision sur la Namibie récemment adoptée à la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale [résolution ES-8/2] représente un pas dans la bonne direction.

159. Le mouvement des pays non alignés, qui a récemment célébré son vingtième anniversaire, est devenu un facteur important sur l'échiquier mondial. L'Union soviétique est solidaire de l'orientation anti-impérialiste du mouvement des pays non alignés et appuie ses activités afin de consolider la paix.

160. De nos jours, on entend beaucoup parler du problème des relations entre les pays industrialisés et les pays en développement. On suggère d'organiser des forums divers, grands ou petits, à l'instar du dialogue Nord-Sud. Cependant, il est évident qu'aucun forum ne donnera de résultat positif à moins que les Etats capitalistes développés ne changent radicalement leur manière de traiter les pays en développement, qu'ils ne mettent fin à la discrimination dans leurs rapports économiques avec eux et qu'ils n'abandonnent le pillage économique de ces pays.

161. Notre pays continuera à accorder aux pays en développement le concours nécessaire dans leur lutte pour l'indépendance économique, pour la restructuration des relations économiques internationales sur des bases véritablement justes et démocratiques.

162. L'activité des Nations Unies n'est pas à l'échelle des mesures conventionnelles. Elle ne se prête pas à un jugement de forme, à un jugement unidimensionnel, même si on désire qu'il en soit ainsi. On a toutefois des raisons d'affirmer que les Nations Unies ont beaucoup contribué à ce que les peuples vivent dans une plus grande confiance en leurs lendemains.

163. L'Union soviétique, qui, avec les autres pays socialistes, est très active dans tous les domaines de la politique internationale, a présenté et présente encore des propositions axées sur le renforcement de la paix.

164. Aucune question, si importante soit-elle, ne saurait masquer l'essentiel au nom duquel l'Organisation des Nations Unies a été créée : la question de savoir comment sauvegarder la paix. Il incombe à chaque Etat séparément, à l'ensemble des Etats, à chaque homme politique d'engager à cette fin toutes les potentialités de l'homme : son génie, ses énergies, son attachement à la vie et à ses idéaux les plus élevés.

165. Aujourd'hui, on perçoit plus nettement que jamais les dimensions gigantesques des problèmes auxquels les peuples font face : satisfaire les besoins s'accroissant rapidement dans les domaines de l'énergie, de l'alimentation, de l'éducation et de la santé; mettre en valeur l'océan et l'espace extra-atmosphérique; préserver la nature. Ces problèmes peuvent être résolus à condition que l'humanité évite la guerre.

166. Tout doit être mis en œuvre pour que les 20 dernières années qui restent du XX^e siècle puissent être vécues par les hommes dans des conditions de paix et pour qu'ils puissent franchir le seuil du troisième millénaire de notre ère, non pas dans l'inquiétude de l'avenir de la civilisation, mais forts de leur confiance dans les perspectives illimitées de son évolution. Tous les Etats, grands ou petits, qui œuvreront à cette fin, seront toujours assurés de la présence à leurs côtés de l'Union soviétique.

167. M. CASTAÑEDA (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, vos qualités bien connues de diplomate et votre connaissance du fonctionnement de l'Organisation augurent bien du succès de la présente session de l'Assemblée générale. Je vous félicite sincèrement de votre élection.

168. Au nom du Gouvernement du Mexique, je souhaite la bienvenue la plus cordiale au nouvel Etat indépendant de Vanuatu, qui vient se joindre à nos rangs, enrichissant ainsi l'Organisation.

169. Je voudrais également mentionner spécifiquement l'autre nouvel Etat souverain dont l'indépendance a été proclamée hier. Je parle, bien sûr, de Belize, nation sœur tellement proche du Mexique, non seulement par la géographie, mais encore, ce qui est plus important, par son aspiration à édifier son propre destin. Mon gouvernement a été le premier à appuyer son entrée aux Nations Unies.

170. Pour le Mexique, l'indépendance de Belize est un exemple de la façon dont, par les organisations que la communauté internationale s'est donné pour coexister dans la paix et l'harmonie, il est possible de faire régner les principes les plus nobles et, notamment, celui qui régit la politique extérieure de mon gouvernement : l'autodétermination des peuples. Dans le processus qui a abouti hier, la résolution que cette assemblée avait adoptée l'année dernière [*résolution 35/20*] et qui appuyait sans réserve le droit à l'indépendance du peuple de Belize a été décisive. Pour ce qui est du Mexique, nous avons la ferme intention de collaborer, sur le plan politique et économique, avec le nouvel Etat pour que celui-ci affermis pleinement son indépendance. Nous sommes préoccupés, cependant, de l'élément de tension qui vient s'ajouter et qui a été introduit dans la région et dans nos frontières par la non-reconnaissance de l'indépendance de Belize par le

Gouvernement du Guatemala. Nous espérons que ces deux nations voisines du Mexique, Belize et le Guatemala, trouveront bientôt une solution mutuellement acceptable par la seule voie qui soit efficace : celle de la négociation. Nous promettons notre coopération à cette fin.

171. C'est presque une platitude, aujourd'hui, que d'affirmer que la situation internationale s'est sérieusement aggravée. Tous les Etats Membres de l'Organisation et tous les peuples le savent parce qu'ils souffrent quotidiennement des effets de cette aggravation. Pour le Mexique, ce qui compte, aujourd'hui, ce qui est indispensable, c'est d'examiner soigneusement les causes de l'aggravation des tensions dont souffre le monde pour que la communauté internationale dans son ensemble puisse agir et rectifier le cap.

172. A notre avis, il y a deux grands axes qui ont abouti à la détérioration du climat international : d'une part, l'affrontement politique croissant entre les deux superpuissances, qui prend la forme d'une véritable guerre de déclarations et qui a mis en pièces la détente et, d'autre part, les obstacles chaque jour croissants auxquels se heurtent les peuples en développement dans leur lutte pour transformer tant les structures internes de leur pays que les relations économiques internationales.

173. Aujourd'hui, on ne peut plus dire qu'il y a stagnation dans le processus de détente entamé il y a près de 20 ans et qui avait suscité tant d'espoir dans le monde. Il fait franchement marche arrière. Nous revenons à l'époque de la rhétorique stridente, de la course aux armements, qui est absurde parce qu'il n'y a pas de gagnant possible. Une fois encore, nous constatons une absence de dialogue ou même de communication, et, surtout, nous voyons que les grandes puissances placent leurs propres intérêts égoïstes avant ceux, supérieurs, de la communauté internationale. Si, il y a quelques années, à l'époque de la détente, on pouvait parler de l'imposition au reste du monde de « la règle de l'entente soviéto-américaine », aujourd'hui, avec plus de raison, nous pouvons affirmer que l'on impose à l'humanité une règle encore pire : celle de l'affrontement.

174. Aucun pays particulier n'a le droit d'attribuer des blâmes ou des médailles ou de désigner d'un doigt accusateur les responsables présumés. Mais chaque pays a l'obligation de déclarer clairement quelle est sa position face au nombre croissant de litiges entre les deux grandes puissances. Et cela pour une raison évidente : ces litiges n'affectent pas seulement ces puissances, ils nous affectent tous. A notre sens, la crise actuelle dans les relations entre les deux superpuissances a une double origine récente : l'intervention armée de l'Union soviétique en Afghanistan et la décision de l'OTAN de procéder à l'installation d'euromissiles pour répondre au déploiement soviétique des missiles SS-20.

175. Mon gouvernement a exprimé son net désaccord avec l'ingérence armée de l'une de ces puissances en Afghanistan et il estime toujours que cet acte, qui viole les règles de comportement international, a contribué dans une grande mesure à créer un climat qui rappelle celui de la guerre froide.

176. Le Mexique a appris avec inquiétude la décision de l'OTAN d'installer en Europe les projectiles Pershing et des missiles de croisière, inquiétude dont nous avons fait état à l'Assemblée, l'année dernière. Nous estimions toutefois que l'autre décision prise par l'OTAN, indissociable en principe de la première et relative au début des négociations entre le Pacte de Varsovie et l'OTAN elle-même sur le désarmement nucléaire en Europe, était encourageante. Mais aujourd'hui nous ne pouvons qu'exprimer notre consternation face à ce qui est, de toute évidence, la dissociation de ce qui devrait être inséparable.

Actuellement, il n'y a pas de négociations en cours et l'on ne discerne pas non plus de volonté politique qui, s'il y en avait, garantirait leur succès. Au pire, nous y voyons le désir irréalisable d'obtenir une supériorité militaire au moyen d'un réarmement sur un fond de bellicisme; au mieux, nous constatons qu'il existe la volonté de rétablir un équilibre militaire, que l'on suppose perdu, uniquement par la voie de la course aux armements, y compris l'odieuse bombe à neutrons.

177. Messieurs les gouvernants des grandes puissances, à quand le début véritable de négociations véritables? Les peuples du monde sont en droit d'exiger que vous cessiez votre escalade verbale et votre polémique stérile, que cessent les provocations des uns et des autres, que cesse cette nouvelle course absurde aux armements et, surtout, que cessent les interventions ou menaces d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats au nom d'une croisade que chacune de ces superpuissances a entreprise contre l'autre, que commencent immédiatement les négociations et un dialogue, y compris au niveau le plus élevé, entre le Gouvernement des Etats-Unis et celui de l'Union soviétique. Lorsque les grandes puissances oublient leurs responsabilités face à la communauté internationale, celle-ci est dans l'obligation de les leur rappeler.

178. Elle a cette obligation parce que, s'il est vrai qu'une nouvelle guerre aurait des effets néfastes pour tous les pays sans exception, la crise actuelle intéresse au premier chef les peuples des pays en développement. C'est là le deuxième grand axe dont je parlais plus tôt : la recrudescence de l'opposition à laquelle se heurtent nos peuples dans la lutte qu'ils mènent pour se libérer des structures internes et externes de domination et d'injustice. Nous rejetons la thèse selon laquelle les conflits et les zones de tension en Amérique centrale et dans les Antilles, en Afrique australe, en Asie du Sud-Est et en Asie de l'Ouest, ne seraient que le reflet de la rivalité et de l'affrontement entre les deux grandes puissances. Ils obéissent avant tout à des conditions locales, mais il serait ingénu de se bander les yeux et de ne pas voir que cet affrontement entre superpuissances attise les conflits locaux, qui sont le résultat de la lutte des peuples contre l'injustice et l'oppression. Les grandes puissances injectent leur animosité dans les tensions qui existent dans l'hémisphère sud de la planète, les exacerbant et les poussant dangereusement au bord de l'internationalisation.

179. Voilà ce qui s'est produit récemment en Amérique centrale et dans les Antilles ainsi qu'en Afrique australe, les deux grandes zones actuelles de tension, à notre avis, outre, bien sûr, le Moyen-Orient. Nous ne nous expliquons pas l'appui qu'un pays ayant des traditions démocratiques exemplaires apporte au régime raciste de l'Afrique du Sud, à ses agressions contre les peuples de la Namibie, illégalement occupée, et de l'Angola, illégalement envahi, dans l'idée de s'opposer à l'autre superpuissance dans une zone considérée comme « stratégique ». La seule solution viable en Afrique australe est celle du respect des aspirations authentiques des peuples de la région : des frontières sûres et reconnues pour l'Angola et l'indépendance réelle de la Namibie, et la fin du régime d'*apartheid* en Afrique du Sud. Si, dans la lutte qu'ils mènent pour réaliser leurs aspirations, les peuples de la région ne trouvent pas l'appui des pays démocratiques de l'Ouest, ils auront inévitablement recours, comme ils le font déjà, à ceux qui lui fournissent cet appui.

180. Pour nous, la présence ou l'absence de l'une ou l'autre grande puissance n'est pas en soi l'élément décisif permettant de caractériser politiquement une situation. La présence militaire de l'une d'entre elles n'est pas nécessairement, en soi, un bien, et la présence de l'autre n'est pas nécessairement, en soi, un mal. Tout dépend des

actions de chacune. On peut se féliciter politiquement de l'attitude de ceux qui aident un peuple à réaliser ses aspirations légitimes à l'indépendance et à la justice; il n'en va pas de même pour ceux qui aident un régime d'oppression et de répression qui maintient un peuple dans la soumission. Nous croyons que cela s'applique tant à la Namibie qu'à l'Afghanistan.

181. La situation en Amérique centrale et dans les Antilles a connu également, pour la raison que je viens d'exposer, une grave détérioration cette année. Mon gouvernement considère depuis longtemps que tous les peuples de la région ou ceux qui y ont des intérêts doivent faire de leur mieux pour réduire ces tensions, affirmant à la fois que la seule façon d'y parvenir est de partir de la légitimité des luttes qui se livrent dans ces pays. Il est inconcevable que la paix, la démocratie et la prospérité puissent régner dans une région s'il y persiste des structures séculaires d'injustice et de domination. Et, la région étant ce qu'elle est, il est pratiquement impensable que ces structures puissent se transformer sans remous, sans lutte.

182. A partir de ces considérations, le Gouvernement du Mexique a arrêté, à l'égard de la zone, une politique à plusieurs facettes qu'il n'est pas toujours facile d'unir dans un schéma global. D'une part, nous avons cherché à garder ouvertes les lignes de communication politique avec tous les gouvernements de la région, notamment au moyen de rencontres présidentielles. Cela nous a permis d'entretenir un dialogue, d'échanger des points de vue sur la crise en Amérique centrale, et, dans la mesure du possible, d'éviter la rupture des contacts entre gouvernements qui doivent poursuivre un dialogue.

183. De même, nous faisons partie de programmes de coopération économique régionale qui ne peuvent peut-être pas, en eux-mêmes, résoudre la crise actuelle, mais qui peuvent contribuer à sa solution. C'est là le sens de l'Accord de San José, signé par le Mexique et le Venezuela il y a plus d'un an⁵, qui porte sur la fourniture de pétrole à la région à des conditions de faveur et qui constitue la première pierre de la réalisation possible du plan énergétique mondial proposé par le Président de mon pays, M. José López Portillo. Nous disons depuis toujours que les programmes d'aide économique doivent être totalement à l'abri de toute discrimination politique; c'est ce que nous avons fait dans le cadre de l'Accord de San José, et nous avons demandé aux pays qui se sont réunis à Nassau en juillet de cette année⁶, pour trouver des moyens de contribuer à la prospérité économique réelle de la région d'en faire autant.

184. D'autre part, le Gouvernement du Mexique estime que la situation régionale et mondiale exige qu'il resserre les liens d'amitié et de solidarité qui l'unissent à certains pays de la région. Cette position est un pilier et une constante de la politique extérieure mexicaine, et il ne saurait en être autrement. Nous sommes unis à Cuba et au Nicaragua par des liens qui procèdent d'une origine commune : les trois pays savent ce que signifie une révolution, quels que soient les chemins différents qu'ils aient empruntés. Le Gouvernement du Mexique sait par expérience ce que signifie l'isolement régional qui résulte d'une révolution. Et il connaît également les tensions que peut entraîner cet isolement.

185. Ainsi, à de nombreuses occasions cette année, nous avons dit dans des réunions privées ce que nous disons maintenant depuis cette tribune : l'absence de communications entre le Gouvernement de Cuba et celui des Etats-Unis et la détérioration croissante du dialogue entre le Nicaragua et les Etats-Unis sont les causes essentielles de la crise en Amérique centrale et dans les Antilles. Nous l'affirmons avec la force et l'autorité que nous confèrent nos excellents rapports avec les deux pays et notre amitié

à leur égard : tant que Cuba et les Etats-Unis n'auront ni discussions ni négociations, il ne pourra y avoir, il n'y aura pas de concorde dans la région.

186. Nous continuons également de chercher des voies menant à la cessation de la crise sanglante en El Salvador. Récemment, avec le Gouvernement de la France, nous avons lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle contribue à la découverte d'une solution politique à la guerre civile qui secoue ce pays. Mais nous donnons à l'expression « solution politique » le seul contenu qui, à notre avis, puisse la rendre juste, viable et durable : solution politique, cela signifie négociation entre les parties en lutte. C'est ainsi que nous reconnaissons les organisations dont s'est dotée l'opposition salvadorienne, à savoir le Frente de Liberación nacional Farabundo Martí et le Frente Democrático Revolucionario, comme des forces politiques représentatives qui, légitimement, doivent participer à toute négociation.

187. Certains ont dit qu'ils jugeaient cette reconnaissance interventionniste, d'une part, et que, d'autre part, elle ne leur paraissait pas être fondée dans la mesure où les forces d'opposition ne constituent qu'un petit secteur d'un large éventail politique. A cet égard, mon gouvernement a réaffirmé et désire énoncer encore sa position en trois points.

188. Premièrement, le Gouvernement du Mexique ne saurait tolérer de pressions, d'où qu'elles viennent.

189. Deuxièmement, l'appel du Mexique et de la France⁷ pour une solution politique négociée entre les deux parties au conflit ne constitue pas une ingérence dans les affaires intérieures d'El Salvador.

190. Troisièmement, et comme l'a déclaré le président López Portillo, la meilleure preuve de la force, de la représentativité et de l'appui populaire de l'opposition salvadorienne réside justement dans le fait que la junte gouvernementale se soit vue contrainte d'aller jusqu'à demander une intervention étrangère armée pour se maintenir au pouvoir et que d'autres pays se soient crus obligés de faire droit à cette requête.

191. A notre avis, c'est se livrer à une généralisation dangereuse que d'affirmer que les problèmes de l'Amérique latine doivent être résolus par les Latino-Américains si l'on ne précise pas qu'il appartient à chaque peuple, et à chaque peuple seulement, pas à ses amis, voisins ou protecteurs, de disposer du droit à l'autodétermination. Si nous n'y prenions garde, nous pourrions légitimer l'instauration de conseils de vigilance ou de phalanges régionales, manifestement interventionnistes et donc inacceptables.

192. Le conflit en El Salvador ne doit pas dégénérer en une répétition de la terrible tragédie qu'a été la guerre d'Espagne et c'est pour cela que nous insistons sur une solution négociée. Mais si cela devait se produire, le Mexique s'opposerait, comme il l'a fait il y a 40 ans, à l'intervention étrangère et serait du côté où se trouvent les intérêts véritables du peuple.

193. Mon pays est trop attaché à sa tradition et aux principes qui régissent sa conduite pour se dérober à ses responsabilités. Nous continuerons dans la voie que nous avons choisie en compagnie de pays amis comme la France et de nombreux autres, jusqu'à ce que la raison triomphe. Le Mexique ne saurait agir autrement et sa position ne variera pas.

194. Si l'affrontement entre les deux superpuissances a contribué à faire obstacle aux tentatives des peuples qui cherchent à transformer leurs structures internes, il a également mis un frein au processus de changement dans les relations économiques internationales.

195. A cet égard, et avant d'en venir à l'essentiel que sont les négociations globales et la Réunion internationale

sur la coopération et le développement, qui se tiendra à Cancún, je voudrais m'attarder sur la situation dans laquelle se trouve la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. L'attitude adoptée par certains pays industrialisés, et notamment les Etats-Unis, à l'égard de ce que cette conférence a déjà accompli, est pour nous une source sérieuse de préoccupation.

196. Quand la communauté internationale a entamé ce processus de négociations, elle l'a fait de bonne foi, certaine que le moment était venu de régler les océans. Ces négociations auxquelles plus de 150 Etats souverains ont participé étaient sur le point d'aboutir. Nous croyons toujours fermement que le processus de codification restera le plus grand effort que l'on ait jamais entrepris.

197. S'il se fait aujourd'hui que le résultat de tant d'années de travail n'est pas acceptable pour ces pays, tout le processus de négociations multilatérales s'en trouve gravement atteint car on ne doit pas s'attendre que nous entreprenions des négociations avec la même confiance à l'avenir si nous savons à l'avance que le fruit de nos travaux peut être rejeté par un ou plusieurs pays qui y ont pris part.

198. De plus, j'estime que nous devrions tous réfléchir aux graves conséquences qu'aurait notre échec si nous ne parvenions pas à une convention. De l'avis de mon pays et de l'avis de presque tous les pays en développement, la non-ratification — voire la non-ouverture à la ratification — ne signifie pas, bien sûr, que le monde se retrouve dans la situation qui régnait avant que l'on entreprenne l'élaboration de cette convention, c'est-à-dire que l'on en revient à la validité des conventions de Genève de 1958, comme s'il ne s'était rien passé. En effet, tel n'est pas le cas, car nous savons que les travaux de la Conférence et les accords implicites très importants repris dans ses textes sont dans de nombreux cas devenus pratiques d'Etat, lesquelles ont sans aucun doute, dans la plupart des cas, pris le caractère de coutumes et sont à l'origine d'authentiques normes juridiques. Mais l'absence de convention aurait aussi l'énorme désavantage d'engendrer l'incertitude, le chaos et même l'anarchie dans un domaine où la communauté internationale a un besoin impérieux de clarté et de continuité.

199. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte de m'exprimer du haut de cette tribune pour lancer un appel à tous : redoublons d'efforts et décidons la négociation d'une convention universelle. C'est à notre avis la seule façon de résoudre les problèmes inhérents à la mise en valeur des ressources maritimes.

200. Il est impératif de trouver des solutions effectives aux problèmes urgents de l'économie internationale auxquels la trente-sixième session de l'Assemblée générale est confrontée de manière pressante.

201. Comme il y a 12 mois, l'Assemblée est appelée à se prononcer sur l'avenir de la plus importante des initiatives en matière de négociations économiques multilatérales qu'ait connu la première moitié des années 80 : les négociations globales. A l'instar d'autres pays en développement, le Mexique est déçu et préoccupé de constater qu'il s'est écoulé près de deux ans depuis que l'Assemblée générale a adopté par consensus les résolutions relatives aux négociations globales [résolutions 34/138 et 34/139], et qu'il n'a pas encore été possible d'adopter l'ordre du jour et les procédures qui les régiraient et donc les ferait démarrer. Pourtant, l'urgence et la gravité des problèmes que ces négociations doivent résoudre sont extrêmes.

202. En prenant l'initiative des négociations globales, l'Assemblée générale savait que les choses ne seraient pas faciles. A la lumière de l'expérience qu'ils avaient acquise en matière de négociations économiques multilatérales, nombreux étaient les pays convaincus que le succès des négociations globales dépendrait des efforts parallèles, mais indépendants, déployés et des conditions qu'il con-

vient de respecter en la matière. Ces efforts supplémentaires devaient non seulement viser à faciliter les accords dans le cadre des négociations globales mais encore contribuer aux travaux en d'autres instances. Ils devraient avoir pour objet de mobiliser la volonté politique nécessaire pour faire des progrès réels, pour reconnaître les nouvelles réalités de l'économie mondiale et leurs conséquences en matière de coopération internationale pour le développement.

203. Devant cette situation, le chancelier Kreisky, de l'Autriche, et le président López Portillo, du Mexique, ont pris l'initiative de convoquer la Réunion internationale sur la coopération et le développement, au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement, qui aura lieu à Cancún d'ici un mois. Comme l'ont établi au cours de leurs consultations les 11 pays qui ont soutenu dès le début cette initiative et comme l'ont confirmé les 22 pays participants, la Réunion recherchera une entente politique au niveau le plus élevé de la part des chefs d'Etat ou de gouvernement pour que cet effort de coopération internationale puisse commencer, sans prétendre, en aucune manière, se substituer à notre organisation en tant qu'instance naturelle de négociation.

204. Voilà la nature et l'objectif de la Réunion de Cancún : une possibilité de débat non officiel de caractère politique au niveau le plus élevé, la recherche d'une entente, également de nature non officielle, qui déblaient le chemin pour des efforts futurs de négociation, qui nous facilitent la tâche par la voie d'une meilleure compréhension de l'ordre de grandeur, de la portée et des modalités des problèmes et qui ouvrent de nouvelles voies à l'action.

205. On peut soutenir — et cet argument a été avancé — que la situation difficile de l'économie mondiale et que l'historique décourageant des efforts de négociation économique multilatérale augurent mal du succès de cette nouvelle tentative; que l'on aurait peut-être pu attendre un meilleur moment et que l'on aurait pu attendre peut-être de meilleurs auspices. Le Gouvernement du Mexique estime cependant que les problèmes de la coopération et du développement exigent une attention urgente, au niveau politique le plus élevé qui soit et que la situation actuelle, ainsi que la stagnation des négociations économiques multilatérales et les progrès limités en matière de coopération internationale pour le développement sont des appels puissants à l'action. Ainsi, une fois encore, il faudra assumer nos responsabilités.

206. L'ensemble de la communauté internationale jugera le degré de succès que l'on atteindra en fin de compte, mais nous sommes fermement convaincus qu'elle reconnaîtra, quels que soient les résultats que l'on obtien-

dra, que l'on n'a pas voulu laisser passer une possibilité d'entente et de progrès et que l'on n'a pas ménagé les efforts pour y parvenir.

207. Le panorama peu encourageant du monde actuel suscite pour beaucoup un pessimisme justifié. Les problèmes découlant de l'intensification de la crise économique internationale et la détérioration de la situation économique de nombreux pays en développement se sont ajoutés à la tension renouvelée et de plus en plus aiguë entre les deux grandes puissances, basée sur des attitudes que nous avons crues dépassées.

208. En dépit des efforts de nombreux pays, les solutions viables et honorables aux problèmes auxquels se heurte la communauté internationale semblent se faire de plus en plus rares. Pour ce motif, aujourd'hui plus que jamais, nous devons réaffirmer notre attachement aux buts et principes de la Charte de l'Organisation et redoubler d'efforts pour ne pas nous écarter du chemin du bon sens. Pour sa part, le Mexique, avec un réalisme sensé, suivra la seule voie qu'il considère raisonnable : celle de la paix et de la négociation.

209. C'est ce que nous avons fait dans les instances du désarmement et à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer; c'est ce que nous faisons en rencontrant à Cancún 22 chefs d'Etat ou de gouvernement et c'est ce que nous continuerons de proposer dans le cas d'El Salvador.

210. Il n'y a pas de problème sans solution. Trouver cette solution dépend de notre volonté et de notre capacité : trouvons-la ensemble.

La séance est levée à 13 h 5.

NOTES

1. Voir *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. XV, document A/CONF.62/L.78.
2. Voir CD/228, Appendice II/vol. I, document CD/160.
3. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année, Supplément de juillet, août et septembre 1981*, document S/14664/Rev.2.
4. *Ibid.*, trente-sixième année, 2300^e séance.
5. Déclaration commune du 3 août 1980 des Présidents du Mexique et du Venezuela sur le Programme de coopération énergétique pour les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes.
6. Canada, Etats-Unis d'Amérique, Mexique et Venezuela.
7. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-sixième année, supplément de juillet, août et septembre 1981*, document S/14659, annexe.